

Bienvenue en Comté Perchois

**R**andonnée Touristique  
**13 - 14 Avril 2019**



**Club Maserati France**





# Club Maserati France

## Programme

Le programme de la Randonnée Touristique « Maserati – Bienvenue en Comté Perchois 2019 » est en cours de finalisation et couvrira les plus beaux sites du perche. Une présentation sera effectuée par les organisateurs, Isabelle et Patrick Blondel, lors de l'Assemblée Générale 2019.



**SAMEDI 13 AVRIL**

**Rendez-vous à 09h00**

**Domaine des Evis**

**28340 - La Chapelle Fortin**

**(Aux portes du Perche)**

**Hébergement :** Domaine de Villeray – 61110 Sablon sur Huisne, près de Nogent-le-Rotrou, dans le parc naturel du Perche (55 kms de Chartres, 70 Kms du Mans et à moins de 2h de Paris)

Le Domaine de Villeray est un Hôtel dans le Parc naturel du Perche qui s'étend sur un vaste parc arboré de 50 hectares.

En bas du village classé de Villeray, au bord de l'Huisne se trouve un beau moulin abritant le Restaurant pour la saison d'été et une partie des chambres du Domaine.

En haut du village à 200 mètres, se trouve le Château en partie 16ème siècle, où s'installe le Restaurant pour la saison d'hiver ainsi que de jolies chambres donnant sur la vallée.

Un bel espace de Bien-être est niché dans les communs du Château (Piscine – Hammam – Sauna – Salle de relaxation et pour ceux qui le souhaite il est possible de réserver des soins, notamment des massages.

L'Hôtellerie, les déjeuner et dîner se dérouleront au Domaine.

Tél. : 02 33 73 30 22 - Email : [contact@domainedevilleray.com](mailto:contact@domainedevilleray.com)



**DIMANCHE 14 AVRIL : Fin de la manifestation après le déjeuner.**



# Club Maserati France

Fiche d'inscription à renvoyer avant le **15 Mars 2019**

**Mr Jean-Luc MAILLOCHAUD - 28 Rue Carnot - 92500 RUEIL MALMAISON**

(Ou : [jmaillochaud@aol.fr](mailto:jmaillochaud@aol.fr)) Attention : Surtout ne pas envoyer au siège du Club à Levallois-Perret

EQUIPAGE	PILOTE	CO PILOTE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
	CODE POSTAL	VILLE
TELEPHONE Port.		Email
Voiture :		Année :

## PARTICIPATION / EQUIPAGE 2 personnes

OPTION CHAMBRE [Cochez la case utile](#)

OPTION TARIF [Cochez la case utile](#)

<b>Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES</b> CHAMBRE 2 LITS TWIN <input type="checkbox"/> CHAMBRE 1 LIT DOUBLE <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote 1 copilote	<input type="checkbox"/> 580 € Membre Club <input type="checkbox"/> 710 € Non Membre
Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote	<input type="checkbox"/> 380 € Membre Club <input type="checkbox"/> 510 € Non Membre

### JOINDRE LE REGLEMENT À LA RESERVATION (\*)

- VIREMENT BANCAIRE : (Précisez : PERCHE 2019)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Titulaire : CLUB MASERATI FRANCE 105 RUE ARISTIDE BRIAND 92300 LEVALLOIS PERRET	Domiciliation : AUVERS SUR OISE Banque Guichet N° compte Clé RIB 30003 01659 00037262041 65 IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165 SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP

- REGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE : Lien [Site E-Cotiz-Club Maserati](#)
- CHEQUE BANCAIRE : (Ordre Club Maserati France) joint à cette fiche:

(\*) En cas d'annulation après le 1<sup>er</sup> avril 2019, le remboursement sera partiel



# Club Maserati France

## REGLEMENT (à renvoyer rempli et signé avec la fiche d'inscription)

**DEFINITION** : Le Club Maserati France organise du 13 au 14 Avril 2019, un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « Maserati – Bienvenue en Comté Perchois ».

**VEHICULES ADMIS** : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati »

**ENGAGEMENTS** : Toute personne qui désire participer à « Maserati – Bienvenue en Comté Perchois » doit renvoyer à l'adresse indiquée la FICHE D'INSCRIPTION, avant le 15 Mars 2019.

Le dossier doit comprendre obligatoirement la copie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée des épreuves (hébergement – restauration - Visites.) Pour les équipages, non membres du Club Maserati France, les droits d'engagement sont majorés de 130,00 € par équipage (adhésion au Club)

Toutes les demandes non accompagnées du montant des droits d'engagement seront refusées.

Toute annulation de la part des participants effectuée et reçue après le 1<sup>er</sup> avril 2019 ne donnera pas lieu au remboursement de la participation versée (Remboursement partiel en fonction des possibilités).

**OBLIGATIONS des PARTICIPANTS** : Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées.

Pour être admis au départ des randonnées touristiques, les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées et les conducteurs devront pouvoir justifier être en possession du permis de conduire.

**CLASSEMENT** : Aucune épreuve, ne fera l'objet de chronométrage. Aucun classement ne sera établi.

**ASSURANCE** : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents «à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule.

C'est au concurrent de vérifier s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Rallye touristique).

**ASSISTANCE** : Chaque concurrent disposera d'un numéro de téléphone lui permettant à tout moment de joindre un responsable. En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle.

**RÉCLAMATION** : Le Club Maserati France se réserve le droit de refuser un engagement, d'annuler ou d'apporter des modifications à cette manifestation. Cependant, la manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Henri Teisserenc - Président du Club Maserati France

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du Maserati – Bienvenue en Comté Perchois

**Joindre photocopie Carte Grise – Attestation Assurance**

Fait à :

Date :

Signature (Obligatoire)